



Cadarache, le 26/02/2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anomalie lors d'un contrôle de matière dans une installation d'entreposage du CEA Cadarache

Le 25 février 2014, le CEA a proposé de classer au niveau 1 auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) l'écart d'inventaire de matière fissile constaté dans un étui entreposé au Magasin Central de Matières Fissiles (MCMF) du CEA Cadarache [présence d'environ 25 grammes d'uranium 233*].

Le MCMF** est une installation d'entreposage de matières nucléaires. Le transfert de ces matières dans la nouvelle installation MAGENTA*** est en cours de finalisation.

A l'occasion de ce transfert, tous les étuis contenant la matière radioactive subissent plusieurs contrôles d'inventaire. Lors du contrôle d'un de ces étuis, 25 grammes d'uranium 233 ont été détectés avec de l'uranium 235. Or, la déclaration initiale, faite au moment de son entreposage n'indiquait que la présence d'uranium 235.

Vis-à-vis du risque de criticité****, cet étui, présent dans cette installation depuis 1975, n'était donc pas entreposé selon les normes en vigueur actuellement pour sa catégorie. Cependant, étant donné les masses de matières fissiles d'uranium 233 et d'uranium 235 en jeu, très inférieures à la masse admissible eu égard à ce risque, l'entreposage de l'étui n'a présenté, à aucun moment, un risque de criticité.

Cet événement n'a pas eu de conséquences sur le personnel ni sur l'environnement. Néanmoins, en raison de l'écart observé par rapport à la norme d'entreposage qui aurait dû être affectée à ce colis, le CEA a proposé de classer désormais, au niveau 1, cette anomalie initialement classée au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

**L'uranium 233 est un des isotopes fissiles de l'uranium, le plus connu étant l'uranium 235.*

***MCMF : Magasin Central de Matières Fissiles (INB 53) : Le magasin créé en 1968 était dédié à l'entreposage de matières nucléaires non irradiées. Il est remplacé par l'installation Magenta mise en service en 2011. Plus de 99 % du contenu du MCMF a été évacué à ce jour.*

****MAGENTA (INB 169) : Installation destinée à l'entreposage des matières nucléaires solides nécessaires aux programmes de recherche du CEA. Mise en service en 2011*

***** Risque de criticité : risque d'augmentation accidentelle du flux neutronique d'une substance radioactive. Ce risque est évalué en fonction de la masse de matière fissile présente, de sa forme géométrique et du milieu dans lequel elle se trouve. Dans les installations nucléaires où on met en œuvre des matières fissiles (isotopes d'uranium et de plutonium essentiellement) des dispositions rigoureuses sont prises pour prévenir le risque de criticité.*

www.cad.cea.fr

Contact presse : Guy Brunel 04 42 25 71 39